

Date : **[18 mars 2025]**

**DEMANDE DE DEVIS**  
**RFQ N° UNFPA/MLI40/2025/002**

**Acheminement des kits SR et Equipements Medicaux**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme humanitaire, le bureau UNFPA Mali souhaite votre offre pour l'acheminement des équipements Médicaux et Kits SR comme suit :

Depart	Destination	Désignation	Poids en kg	Nombres de cartons/colis
Bamako	SEGOU	KITS SR	3250	171 cartons
	TOMBOUCTOU	KITS SR	4500	224 cartons
	MENAKA	KITS SR	2000	103 cartons
	KIDAL	KITS SR	1000	45 cartons
	TOMBOUCTOU	EQUIPEMENTS MÉDICAUX	2500	150 colis
	MENAKA	EQUIPEMENTS MÉDICAUX	1000	70 colis

**Une visite des équipements et Kits est autorisée et M. Mohamed Sangho, Logisticien de l'UNFPA, vous facilitera l'accès. Il est joignable au téléphone : 73 27 02 16 et pare-mail : [sangho@unfpa.org](mailto:sangho@unfpa.org).**

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les **services** et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

A cet effet, nous vous saurions gré de bien vouloir soumettre votre cotation pour le transport desdits équipements et Kits dans les localités citées ci-dessus en notifiant le délai d'acheminement, la validité de l'offre et les conditions de paiement.

**I. À propos de l'UNFPA**

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque

accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

## II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	<b>IBRAHIM HAIDARA</b>
No. de tél. :	
No. de fax :	
Adresses e-mail des contacts :	<a href="mailto:ihaidara@unfpa.org">ihaidara@unfpa.org</a>

Le dernier délai pour envoyer des questions est fixé au **jeudi 20 mars 2025 à 17 heures GMT**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

## III. Contenu des devis

Les cotations doivent contenir :

Spécifications techniques correspondantes aux exigences définies dans les spécifications techniques et le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

## IV. Instructions de soumission

Veuillez noter les instructions suivantes pour les soumissions :

- Les propositions doivent être préparées sur la base des directives énoncées dans la section II ci-dessous, avec un tableau de cout dûment rempli et signé.

Les offre doivent être envoyées à l'adresse suivante: [procurement.mli@unfpa.org](mailto:procurement.mli@unfpa.org) **au plus tard le mardi 25 mars 2025 à 12h00 avec en objet «RFQ N° UNFPA/MLI40/2025/002 l'acheminement des équipements Médicaux et Kits SR».**

Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

## V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

## VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un **bon de commande** à l'offre techniquement conforme (prenant en compte toutes les localités) la moins-disante. Egalement, **le délai de livraison fera partie du critère de choix déterminant.**

1. Le prestataire doit disposer de moyens logistiques adaptés et d'une expérience prouvée dans le transport de matériel médical et humanitaire.
2. Il doit s'engager sur des délais de livraison clairs et démontrer sa capacité à les respecter.
3. Une expérience avérée avec des organisations internationales et des références de clients précédents seront requises.
4. Enfin, il devra être en conformité avec les exigences légales et administratives

## VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

## VIII. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

## IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération

est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

#### **X. Politique de tolérance zéro**

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

#### **XI. Contestation du processus de Demande de cotation**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, Monsieur Mohamed Lemine Mohamed Beiba, [ould@unfpa.org](mailto:ould@unfpa.org). Si Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse [procurement@unfpa.org](mailto:procurement@unfpa.org).

#### **XII. Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Formulaire DE DEVIS

Nom du soumissionnaire :	
Date du devis :	18/03/2025
Numéro de la demande de devis :	RFQ N° UNFPA/MLI40/2025/002
Devise du devis :	XOF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité du devis : (Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)	

• **RFQ N° UNFPA/MLI40/2024/002**

L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes.**

Items	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
	<b>TOTAL FCFA/HT</b>			

**Délai d'acheminemen :**

**Validité de l'offre :**

**Conditions de paiement**

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la **RFQ : N° UNFPA/MLI40/2025/002**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
--	-------------------------------------	--



Nom et titre	Date et lieu	

**Annexe I :**  
**Conditions générales applicables aux contrats :**  
**Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).